



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Examen Professionnalisé Réservé d'Accès au Corps des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP)

Section : Génie Industriel

Option : Bois

Session 2016

Rapport de jury présenté par : **Jean-Marc TOCHON**

Président du jury

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.....	3
2. PRÉSENTATION DE L'EXAMEN.....	3
3. ÉPREUVE D'ADMISSION	
3.1. Première partie de l'épreuve : PRÉSENTATION DU DOSSIER DE RAEP	
3.1.1. extrait de la note de service.....	5
3.1.2. constats et conseils pour la rédaction de la première partie du dossier de RAEP.....	5
3.1.3. constats et conseils pour la rédaction de la deuxième partie du dossier de RAEP.....	5
3.1.4. présentation orale du dossier de RAEP.....	6
3.1.5. échanges avec le jury.....	6
3.1.6. critères d'évaluation de la présentation du dossier de RAEP..	7
3.1.7. répartition des notes obtenues.....	7
3.2. Deuxième partie de l'épreuve : EXPOSÉ A PARTIR DU DOSSIER DE RAEP	
3.2.1. extrait de la note de service.....	7
3.2.2. présentation de l'exposé.....	8
3.2.3. échanges avec le jury.....	8
3.2.4. exemples de sujets supports de la deuxième partie de l'épreuve.....	9
3.2.5. critères d'évaluation de l'exposé à partir du dossier de RAEP	
3.2.6. répartition des notes obtenues.....	9
4. CONCLUSION.....	10
5. BILAN CHIFFRÉ DE LA SESSION 2016.....	10

1. PRÉAMBULE

La session 2016 de l'Examen Professionnalisé Réservé d'accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel Génie Industriel option Bois s'est déroulée, du 09 au 11 mars 2016, au lycée Montjoux de Besançon, dans de très bonnes conditions. Le jury adresse ses vifs remerciements au Proviseur, au Proviseur Adjoint, et à tout le personnel de cet établissement pour l'accueil qui lui a été réservé et pour la qualité des infrastructures et des équipements mis à sa disposition et à celle des candidats.

2. PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

Cette épreuve est définie par la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012, parue au BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

Cette épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties :

- La première partie de l'épreuve est la présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum) ;
- La seconde partie de l'épreuve est un exposé du candidat (dix minutes maximum), à partir d'un sujet proposé par le jury, suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum).

Organisation des recrutements réservés ouverts dans le cadre des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique - session 2013

NOR : MENH1241550N

note de service n° 2012-200 du 17-12-2012

MEN - DGRH D1 et B1-3

Annexe 2-2

Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les éléments mentionnés ci-après et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat suivant les modalités ci-après.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

...

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

...

3. ÉPREUVE D'ADMISSION

3.1. Première Partie de l'épreuve : PRÉSENTATION DU DOSSIER DE RAEP

3.1.1. extrait de la note de service :

Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

3.1.2. constats et conseils pour la rédaction de la première partie du dossier de RAEP

Le jury a apprécié la lecture de cette première partie des dossiers de RAEP bien rédigés, complets et synthétiques (respect des 2 pages demandées), sans faute d'orthographe, dans lesquels on ne trouve pas que du texte et qui sont donc illustrés par quelques tableaux ou documents techniques. Dans ces dossiers, les expériences professionnelles sont bien valorisées et elles sont mises en perspective des missions d'enseignement assurées par le candidat.

Néanmoins :

- Trop de candidats confondent dossier de RAEP et CV. Cela témoigne d'une grande difficulté, voire d'une absence de réflexion, à projeter ses compétences professionnelles dans le métier d'enseignant.
- Des dossiers de RAEP ne sont pas du tout en adéquation avec l'examen présenté...
- Quelques dossiers, n'étant pas structurés, sont difficiles à lire.
- Des candidats confondent aussi trop souvent, dans les référentiels, le référentiel des activités professionnelles (RAP) avec le référentiel de certification.
- La charte graphique, imposée par la note de service, n'est pas toujours respectée. Cela peut témoigner d'une lecture insuffisamment approfondie de cette note.
- Dans quelques académies, une préparation spécifique à la rédaction d'un dossier de RAEP est proposée aux candidats aux concours. Il appartient aux candidats de s'informer.

3.1.3 constats et conseils pour la rédaction de la deuxième partie du dossier de RAEP

Dans cette partie des dossiers de RAEP, le jury ne retrouve pas toujours les éléments incontournables de la conception d'une séance ou d'une séquence (niveau et intitulé précis de la formation - les plans, les dessins, les listes de matériels... remis aux élèves doivent utilement figurer en annexes du dossier - positionnement de la séquence dans la progression, organisation de la séquence en séances, démarches pédagogiques adoptées, fiche pédagogique, compétences visées, modalités d'évaluation...). Une bonne rédaction de cette seconde partie, idéalement sous forme de fiche, comprend les points suivants :

- le choix d'une activité motivante pour les élèves et porteuse de sens,
- l'inscription de cette activité dans une progression construite, avec l'identification des prérequis,
- la définition des démarches pédagogiques utilisées,
- le détail de l'activité proposée aux élèves, avec des indications du temps alloué,
- la construction d'une synthèse,
- les modalités précises d'évaluation,
- ...

Les outils numériques, et particulièrement les modeleurs volumiques, sont trop peu employés dans les séquences présentées. Les applications informatiques permettant de générer la chaîne numérique est trop peu évoquée.

La préconisation d'une rédaction sur 6 pages maximum n'est pas toujours respectée.

L'authenticité des éléments présentés dans cette partie n'est pas toujours attestée par le supérieur hiérarchique du candidat, comme cela est clairement stipulé dans la note de service. Cette situation peut exposer quelques fois à des doutes, préjudiciables au candidat.

La charte graphique, imposée par la note de service, n'est pas toujours respectée. Cela peut témoigner d'une lecture insuffisamment approfondie de cette note.

Les candidats ne doivent pas oublier que le sujet qu'il leur sera demandé de traiter, dans la deuxième partie de l'épreuve, est issu de cette partie de leur dossier de RAEP.

3.1.4. présentation du dossier de RAEP

Cette présentation ne s'improvise pas. Elle doit absolument être préparée par les candidats. Elle l'est pour un bon nombre d'entre eux, qui font des efforts d'élocution, qui développent une argumentation de qualité, en s'appuyant sur un plan bien conçu et en mettant en exergue un raisonnement parfaitement construit. Généralement ces candidats prennent appui sur un diaporama de qualité et ils savent s'extraire de leur dossier de RAEP pour n'en présenter que les points les plus saillants. Parce qu'ils se sont entraînés, ces candidats respectent bien la durée des 10 minutes maximum imposée.

Les autres candidats se contentent de lire, quelquefois fébrilement et souvent avec une expression laborieuse, un document qu'ils ont hâtivement rédigé, sans grand intérêt et sans maîtrise du temps imparti.

Si la plupart des candidats possèdent des bases techniques avérées, quelques uns montrent des limites inquiétantes de leurs compétences professionnelles. S'il ne suffit pas d'être un bon technicien pour devenir un bon enseignant du domaine professionnel, un piètre technicien fait, à coup sûr, un médiocre enseignant.

3.1.5. échanges avec le jury

Les candidats peuvent, schématiquement, être classés en deux catégories :

- les candidats lucides qui connaissent et analysent bien leurs points forts et leurs points faibles, qui savent transférer dans leur enseignement leurs compétences professionnelles, tout en se mettant au niveau attendu de leurs élèves. Ces candidats mettent souvent en œuvre des démarches pédagogiques éprouvées (par exemple la démarche de projet). Ils montrent une volonté de progresser dans leur enseignement, ils travaillent en équipes et ils prennent conseil auprès de leurs collègues expérimentés et reconnus. Ces enseignants, souvent, montrent aussi un bel engagement dans leurs établissements, en étant, par exemple, membres du Conseil d'administration. Ils se sont bien préparés à l'examen, ils sont motivés, ils connaissent la définition de l'épreuve et les enjeux du métier d'enseignant. Ils sont confiants et plutôt à l'aise à l'oral. Enfin ces candidats identifient et expriment aisément leurs besoins en formation.
- A l'inverse, d'autres candidats pensent que leurs compétences professionnelles, hélas pas toujours avérées, font d'eux de bons enseignants. De ce fait, les connaissances du système éducatif et le fonctionnement d'un établissement sont très vagues chez eux. Le "Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation" publié au BOEN n° 30 du 25 juillet 2013 leur est méconnu et l'actualité du monde de l'éducation les intéresse très peu. L'ouverture d'esprit n'est pas toujours présente chez ces enseignants.

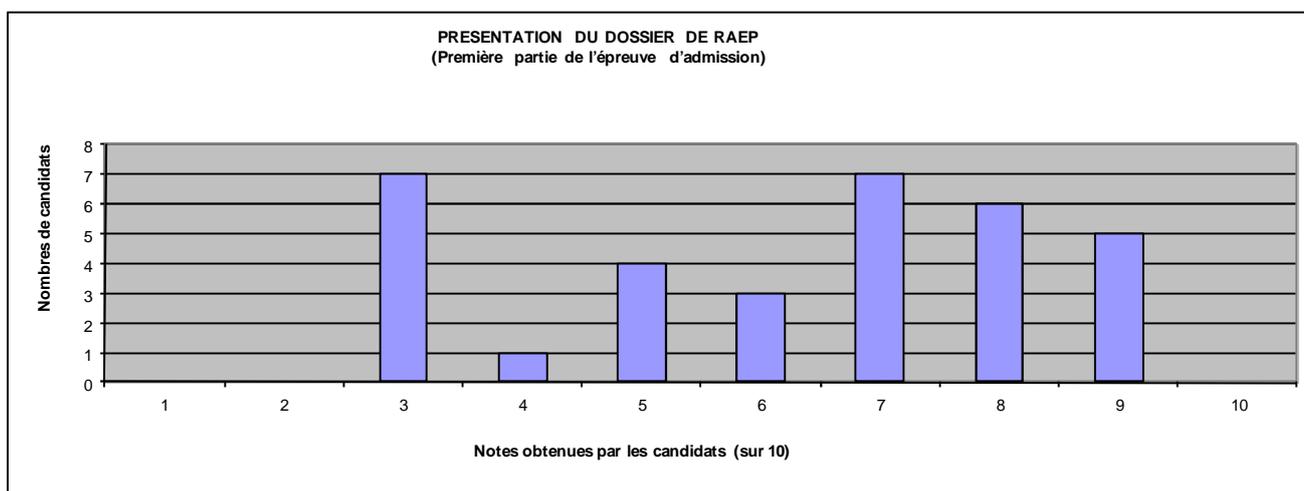
Quelques attitudes un peu désinvoltes ont été relevées, qui ne sont pas de mise lors des échanges avec un jury de recrutement de professeurs : mains dans les poches, le candidat s'assoit sans y être invité... On est quelquefois assez loin de la posture attendue d'un enseignant.

3.1.6. critères d'évaluation de la présentation du dossier de RAEP

Les critères retenus par le jury pour évaluer cette première partie sont :

- Le parcours du candidat est en adéquation avec le présent examen. Il est capable d'argumenter les éléments fondant sa candidature.
- Le candidat est capable d'analyser (et non de décrire) son parcours professionnel.
- Le candidat est capable d'identifier ses compétences et ses lacunes professionnelles.
- Le candidat connaît le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Il maîtrise les enjeux éducatifs.
- Le candidat connaît le système éducatif et le fonctionnement d'un EPLE. Il sait se situer dans un environnement professionnel dans le contexte d'un établissement d'enseignement du second degré
- Le candidat connaît quelques éléments d'actualité du système éducatif.
- Le candidat sait identifier ses besoins de formation.
- Le candidat connaît les référentiels des classes qui lui sont confiées.
- Le candidat communique facilement : structuration des propos, vocabulaire...
- Le dossier de RAEP est convenablement construit et bien maîtrisé. Les éléments cités sont pertinents.

3.1.7. répartition des notes obtenues



3.2. Deuxième partie de l'épreuve : EXPOSÉ A PARTIR DU DOSSIER DE RAEP

3.2.1. extrait de la note de service

2. Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

3.2.2. présentation de l'exposé

L'objectif de cet exposé est d'explicitier, à la demande du jury, une partie de la séance ou de la séquence contenue dans le dossier de RAEP. Les candidats ont, sur les postes informatiques mis à leur disposition, les référentiels des formations professionnelles de la filière Bois. Ils ont également la possibilité de produire, pendant les 30 minutes de préparation, sous forme numérique, un support de présentation. Une clé USB vierge est remise à chaque candidat au début du temps de préparation. Les postes informatiques sont équipés des logiciels courants de bureautique. Chaque salle de présentation de l'exposé est équipée d'un poste informatique et d'un vidéo projecteur.

Pour la session 2017, un logiciel permettant de générer des cartes mentales sera à la disposition des candidats sur les postes informatiques mis à leur disposition.

Des candidats, réactifs, ont su mettre à profit le temps de préparation pour construire solidement leur présentation, à l'aide de documents numériques. Le jury a su apprécier des présentations de séquences bien structurées et des objectifs de formation clairement énoncés.

Le jury engage les candidats à introduire leur présentation en précisant clairement leur séance dans la séquence, en précisant sans équivoque l'année, le niveau, la spécialité, le contexte, le thème d'étude...

Quelquefois, hélas, le support pédagogique présenté est peu motivant. D'autres fois, et c'est plus inquiétant, les candidats répondent très partiellement, voire pas du tout, au sujet à traiter. Enfin il est surprenant de constater que quelques candidats ignorent complètement les modalités de cette partie de l'épreuve...

On peut regretter aussi que, d'une façon générale, les normes, les règles en vigueur, les conventions propres à la filière bois soient peu citées (normes de représentation des ouvrages, lois d'usinage, techniques de mise en œuvre sur chantier, Grenelle de l'environnement et RT 2012, Euro codes...).

Le temps imparti de 10 minutes maximum pour cette présentation est trop souvent incomplètement utilisé.

3.2.3. échanges avec le jury

Le jury apprécie les candidats qui se placent dans les postures d'enseignement actuellement préconisée : pédagogie différenciée, évaluation par compétences, démarche de projets, auto-évaluation des élèves, voire classe inversée...

Par ailleurs, les candidats doivent être convaincus qu'ils n'enseigneront pas pendant toute leur carrière dans la même formation et sur le même niveau. Ils doivent donc, dans le cadre d'une préparation sérieuse à cet examen, être capables de se projeter sur d'autres niveaux de formation. Par exemple les candidats enseignant en SEGPA doivent pouvoir soutenir un échange avec le jury sur les formations du lycée professionnel.

Quelques candidats montrent de réelles capacités à prendre en charge les élèves en difficulté "sociale", à construire des parcours de formation incluant les acquis des élèves lors des PFMP et à mettre en place une évaluation bienveillante.

D'une façon générale, les candidats écoutent les questions posées et prennent quelques secondes de réflexion avant de répondre. Ils s'expriment clairement à l'aide d'un vocabulaire adapté.

3.2.4. exemples de sujets supports de la deuxième partie de l'épreuve

- Présenter une progression sur l'année, permettant d'atteindre les objectifs du champs "Habitat" en SEGPA.

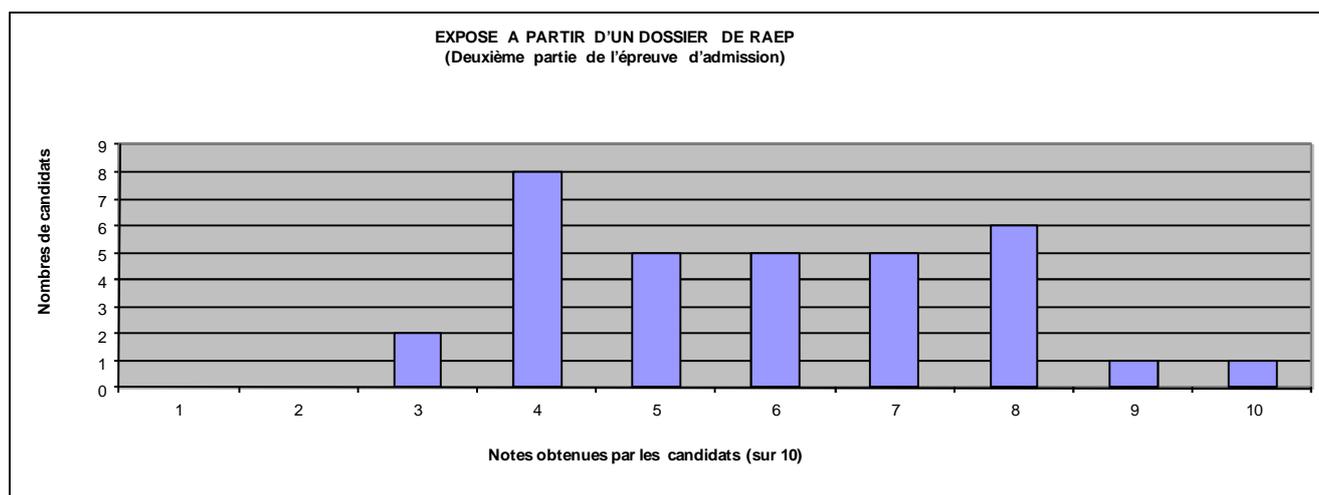
- Sur l'activité présentée, détailler la fiche pédagogique mettant en relation les compétences et les savoirs associés.
- Dans le cadre de vos activités en CAP, détailler la séquence présentée qui permet de développer l'autonomie des élèves.
- Dans le cadre de la discipline "Génie Industriel Bois", présenter la procédure d'évaluation mise en place pour la séquence n°2 réalisée dans une classe de menuisiers-fabricants.
- Proposer une organisation différenciée des activités, prenant en compte la diversité des parcours des élèves.
- Présenter une progression sur l'année en première Bac Pro TMA, prenant en compte les PFE et les situations de CCF.

3.2.5. critères d'évaluation de l'exposé à partir du dossier de RAEP

Les critères retenus par le jury pour évaluer cette deuxième partie sont :

- Le candidat a bien ciblé les objectifs de la séance ou de la séquence proposée.
- La construction de la séance ou de la séquence fait l'objet d'une fiche pédagogique détaillée.
- La séance ou la séquence est inscrite dans une progression harmonisée.
- Les choix didactiques et pédagogiques sont pertinents et adaptés au niveau des élèves. Les niveaux scientifiques et technologiques sont corrects et maîtrisés.
- Les processus d'apprentissage des élèves sont connus. La diversité des élèves est prise en compte (différenciation pédagogique).
- L'évaluation du travail des élèves est positive et bien comprise par ceux-ci. L'évaluation par compétence est privilégiée.
- Les élèves sont accompagnés dans leurs parcours de formation. Les périodes en entreprise sont régulièrement exploitées.
- L'enseignement dispensé prend en compte les apports des autres disciplines.
- Les outils numériques sont maîtrisés.
- Le candidat fait preuve d'une qualité d'écoute, d'une ouverture et d'une vivacité d'esprit. Il a le sens du dialogue et il est réactif face aux questions posées.

3.2.6. répartition des notes obtenues



4. CONCLUSION

Les membres du jury ont pris un réel plaisir à s'entretenir avec des candidats motivés, impliqués dans leurs missions d'enseignants, enthousiastes, désireux de bien faire et conscients de leurs limites actuelles et de leurs besoins de formation. Ces candidats ont préparé avec soin leur dossier de RAEP et ils ont travaillé leur épreuve d'admission : ils ont souvent fait relire leur dossier de RAEP par des tierces personnes et ils ont pris en compte les remarques formulées, ils ont lu les rapports des jurys des sessions antérieures, ils ont aussi chronométré leurs interventions pour rester dans le cadre des 10 minutes. Ces candidats, souvent de bons techniciens, sont très engagés dans leurs établissements. Grâce à leur ouverture d'esprit, ils n'hésitent pas à solliciter les conseils de leurs collègues expérimentés et ils s'informent régulièrement des innovations pédagogiques et technologiques. Ils participent régulièrement, à leur demande, à des actions de formation. Leur projet de carrière dans l'enseignement est construit.

A l'inverse les membres du jury déplorent le manque de préparation de quelques candidats qui estiment, à tort que, parce qu'ils pensent être de bons techniciens, ce qui n'est, hélas, pas toujours le cas, ils sont de bons enseignants. Le jury constate que généralement lorsqu'un candidat présente des lacunes techniques, ces dernières s'accompagnent souvent de lacunes scientifiques et parfois aussi de lacunes d'expression. Ces candidats n'ont pas compris qu'en 2016, un professeur technique n'est pas simplement un transmetteur de savoir-faire. Ils ne peuvent se contenter d'essayer de reproduire l'enseignement qu'ils ont reçu eux-mêmes lorsqu'ils étaient élèves. Ils ont aussi souvent du mal à exprimer leur choix de devenir enseignants... S'ils veulent réussir l'EPR GIB, ces candidats, qui, pour la plupart, se sont déjà présentés à cet examen, doivent retrouver une certaine lucidité. Certes l'examen nécessite une préparation spécifique, mais c'est aussi dans l'exercice quotidien de leur activité d'enseignement que les candidats "puisent" les compétences attendues à cet examen professionnalisé réservé.

Pour la plupart des candidats, il y a une homogénéité des notes dans les deux parties de l'épreuve. C'est le signe, pour les bons candidats, d'une analyse sérieuse des attendus de l'examen et d'une préparation rigoureuse. Pour les autres candidats, c'est le signe d'un trop grand détachement, voire d'une certaine désinvolture.

Enfin le jury ne peut que conseiller aux candidats de s'imprégner attentivement des textes et des rapports de jury relatifs à cet examen afin d'appréhender le plus pertinemment possible les contenus à mettre en œuvre pour chaque partie de l'épreuve d'admission. La mise en place d'une veille pédagogique et technologique est indispensable. Il est également fortement conseillé, voire incontournable, de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels et des CAP de la filière "bois".

Les candidats à cet examen professionnalisé réservé doivent enfin se persuader qu'ils vont former de futurs techniciens, mais aussi et surtout des citoyens éclairés et responsables.

4. BILAN CHIFFRÉ DE LA SESSION 2016

Nombre de postes pourvu pour l'examen : 40

Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers RAEP reçus	Nombre de dossiers irrecevables	Nombre de candidats admissibles
62	38	4	34
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Nombre de candidats admis en liste principale	Taux admis/admissibles	Taux admis/inscrits
33	21	61,8 %	33,9 %
Moyenne du premier admis : 17		Moyenne du dernier admis : 11	

MOYENNES SUR LES DEUX PARTIES DE L'EPREUVE D'ADMISSION

